

Salaires

En 2016, le salaire mensuel de base (SMB) dans les branches marchandes a augmenté comme en 2015 (+1,2 % en moyenne annuelle) alors que le salaire moyen par tête (SMPT) aurait légèrement ralenti : +1,4 % en moyenne annuelle après +1,6 % en 2015. En termes réels, le SMPT aurait davantage ralenti (+1,4 % après +1,8 %), du fait de la stabilité des prix en 2016 après un léger recul en 2015.

Au premier semestre 2017, le regain d'inflation entraînerait une légère accélération du SMPT nominal par rapport au second semestre 2016. Cependant, l'ajustement ne serait que partiel et l'inflation éroderait le pouvoir d'achat du salaire par tête : son acquis de croissance annuelle serait de +0,2 % mi-2017, contre +1,3 % un an plus tôt.

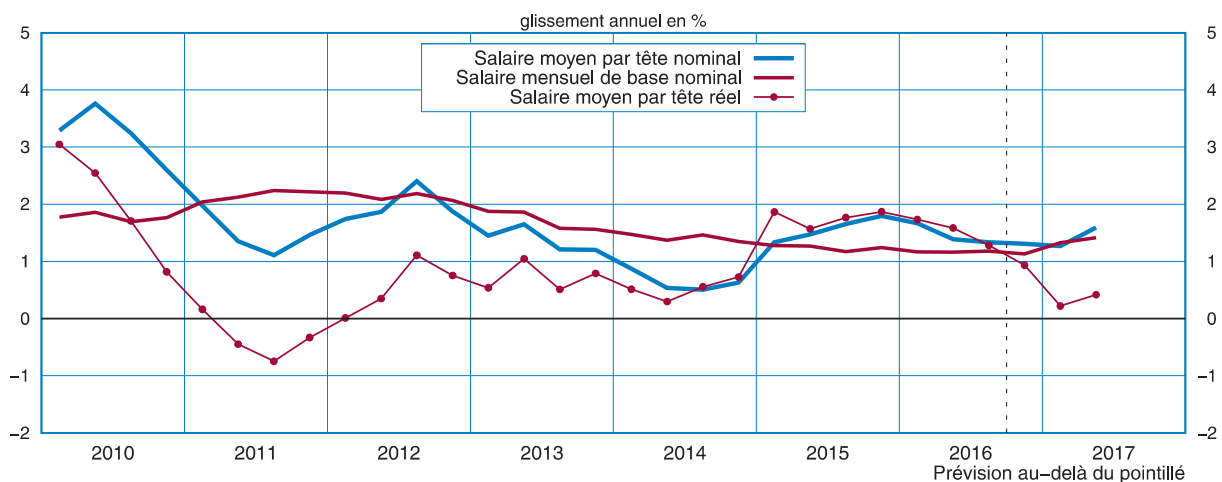
Dans les administrations publiques, le SMPT nominal aurait nettement accéléré en 2016 (+1,5 % en moyenne sur l'année après +0,5 % en 2015) sous l'effet de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires en juillet et de mesures statutaires. En termes réels, il aurait également accéléré (+1,4 % après +0,7 %). Au premier semestre 2017, la nouvelle revalorisation du point d'indice en février majorerait les salaires nominaux, mais le regain attendu d'inflation freinerait le SMPT en termes réels : son acquis de croissance annuelle serait de +0,6 % mi-2017, contre +1,2 % un an plus tôt.

En moyenne sur l'année, le salaire moyen par tête aurait légèrement ralenti en 2016

En 2016, le Smic a été un peu moins revalorisé (+0,6 %) qu'un an plus tôt (+0,8 %) et l'inflation est restée très faible. Par conséquent, le salaire mensuel de base (SMB¹) dans les branches marchandes non agricoles a de nouveau crû modérément, autant qu'en 2015 (+1,2 % en moyenne annuelle, *graphique* et *tableau*). Le salaire moyen par tête (SMPT), qui couvre un champ plus large de rémunérations (primes, intéressement, heures supplémentaires) aurait augmenté à peine plus vite que le SMB (+1,4 % en moyenne sur l'année) ; il aurait légèrement ralenti par rapport à 2015 (+1,6 %). Son profil trimestriel a été heurté : il a été plutôt dynamique au premier trimestre (+0,5 %), du fait notamment du versement de primes plus tôt cette année que les précédentes, puis a nettement décéléré en contrecoup au deuxième trimestre (+0,1 %). Au second semestre, le SMPT aurait progressé quasiment au même rythme qu'au premier semestre (+0,7 % après +0,6 % en glissement semestriel).

1. Pour une définition des termes SMB et SMPT, voir la rubrique « Définitions » sur le site www.insee.fr.

Évolutions du salaire moyen par tête (SMPT), nominal et réel et du salaire mensuel de base nominal



Champ : secteur marchand non agricole
Sources : Dares, Insee

Conjoncture française

Après une légère baisse des prix² en 2015 (-0,2 % en moyenne sur l'année), ceux-ci ont été stables en 2016 mais en accélérant nettement en fin d'année. De ce fait, les salaires réels ont ralenti en moyenne sur l'année : +1,1 % en 2016 après +1,4 % pour le SMB et +1,4 % après 1,8 % pour le SMPT. En cours d'année, l'infléchissement est notable : le pouvoir d'achat du SMPT aurait augmenté de 0,2 % au second semestre (en glissement semestriel), après +0,7 % au premier.

Début 2017, les salaires nominaux accéléreraient mais la hausse des salaires réels serait faible

Début 2017, le Smic a été revalorisé de 0,9 %, après +0,6 % en 2016, sans « coup de pouce ». Au premier semestre 2017, le regain d'inflation se répercuterait en partie sur les salaires nominaux et la croissance du SMPT s'élèverait un peu : +0,9 % après +0,7 % en glissement semestriel. En termes réels, la hausse des salaires resterait faible (+0,1 % sur le semestre).

Mi-2017, l'acquis de croissance annuelle du SMPT en termes réels serait ainsi de +0,2 %, contre +1,3 % mi-2016, du fait d'un acquis de croissance des prix plus élevé cette année (+1,1 % après -0,1 % un an plus tôt).

2. L'inflation est ici mesurée par la variation des prix de la consommation des ménages dans les comptes nationaux trimestriels.

Dans la fonction publique, les salaires auraient accéléré en 2016

Dans les administrations publiques, le point d'indice a augmenté au 1^{er} juillet 2016 (+0,6 %), pour la première fois depuis 2010. En outre, des mesures statutaires ont été mises en œuvre en 2016 et le dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat a été reconduit. En revanche, les revalorisations négociées dans le cadre de l'accord sur les « parcours professionnels, carrières et rémunérations » d'octobre 2015 n'ont eu qu'un effet limité sur les salaires, puisqu'elles se font majoritairement en transformant des primes en points d'indice. En moyenne sur l'année, le SMPT dans les administrations publiques aurait ainsi nettement accéléré en 2016, en termes nominaux (+1,5 % après +0,5 % en 2015) comme en termes réels (+1,4 % après +0,7 %).

En 2017, le point d'indice est de nouveau revalorisé de 0,6 %, au 1^{er} février. La garantie individuelle de pouvoir d'achat est reconduite mais devrait être moins importante du fait du dégel du point d'indice ainsi que du protocole de revalorisation des carrières et des rémunérations. Le SMPT nominal accélérerait légèrement dans les administrations publiques, avec un acquis de croissance de +1,6 % mi-2017, contre +1,1 % un an plus tôt. En revanche, en termes réels, le SMPT ralentirait nettement : en 2017 son acquis de croissance à mi-année serait de +0,6 % contre +1,2 % un an plus tôt. ■

Évolutions du salaire mensuel de base (SMB) et du salaire moyen par tête (SMPT) dans le secteur marchand non agricole et dans les administrations publiques

en % ; données CVS

	Taux de croissance trimestriels						Glissements semestriels			Moyennes annuelles		
	2016				2017		2016 S1	2016 S2	2017 S1	2015	2016	2017 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2						
Salaire mensuel de base (SMB)	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,6	0,8	1,2	1,2	1,5
Salaire moyen par tête (SMPT) dans le secteur marchand non agricole (SMNA)	0,5	0,1	0,3	0,4	0,5	0,4	0,6	0,7	0,9	1,6	1,4	1,3
Salaire moyen par tête dans les administrations publiques (APU)										0,5	1,5	1,6
Prix de la consommation des ménages (Comptes nationaux trimestriels)	-0,1	0,1	0,1	0,3	0,6	0,2	-0,1	0,4	0,8	-0,2	0,0	1,1
SMB réel	0,3	0,3	0,2	0,0	-0,2	0,2	0,6	0,2	0,0	1,4	1,1	0,4
SMPT réel (SMNA)	0,7	0,0	0,2	0,1	-0,1	0,2	0,7	0,2	0,1	1,8	1,4	0,2
SMPT réel (APU)										0,7	1,4	0,6

■ Préviation

Sources : Dares, Insee